

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 5

Artikel: Lieux de Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lieux de Genève

A intervalles réguliers, l'Association internationale pour la protection des populations civiles dite « Lieux de Genève » s'adresse à l'opinion publique afin de la mettre en garde contre les ravages de la guerre dans les rangs de la population civile non protégée, et afin de préconiser l'organisation dès le temps de paix de zones de protection (« Lieux de Genève ») où femmes, enfants malades et vieillards seraient à l'abri. Notre pays ayant signé et ratifié les Conventions de Genève de 1949, bien renseigné sur les horreurs et atrocités de la guerre notamment et sur le sort lamentable des civils par l'activité bienfaisante du Comité international de la Croix-Rouge, ne saurait rester insensible à ces appels.

Le Comité des « Lieux de Genève » prévoit deux moyens de protection pour les civils : les *Zones de sécurité* et les *Lieux de refuge*. Les Zones de sécurité représentent des régions neutralisées en temps de guerre par accord entre les parties en conflit. Ainsi, des « Lieux de Genève » ont pu être réalisés lors de la guerre civile d'Espagne, lors du conflit sino-japonais, et en France, au cours de la deuxième guerre mondiale. Récemment encore, le Comité des « Lieux de Genève » a fait appel aux belligérants en Corée en leur soumettant le projet d'une Convention régionale pour la protection des civils, tendant à garantir leur sécurité. En effet, les parties belligérantes en Corée n'ayant pas adhéré à la Convention de Genève de 1949 sur la protection des populations civiles, aucune protection conventionnelle ne leur est assurée.

En ce qui concerne les lieux de refuge, il s'agit de baraquements dispersés dans les régions boisées et montagneuses, préparées à l'avance, où la population civile pourra être évacuée rapidement en cas de danger. On a achevé récemment les plans de baraquements-type qui pourraient permettre aux autorités de constituer leurs lieux de refuge sur la base des expériences et des études des « Lieux de Genève », qui est en train de dresser la maquette du lieu de refuge de *Lausanne*, avec la collaboration des services techniques de la ville. Très prochainement, les « Lieux de Genève » présenteront la maquette et les plans de baraquements à *Genève*, lors de la réunion des représentants des autorités gouvernementales et communales et des organisations de jeunesse, d'œuvres sociales et autres, afin de leur présenter ses propositions dans le cadre de la double utilité des lieux de refuge : abris aux populations civiles en temps de guerre et camps de jeunesse, colonies de vacances, camps pour sinistrés en temps de paix.

Le Comité international des « Lieux de Genève » souhaite pouvoir mettre en pratique ces moyens de protection civile dans le plus grand nombre de pays, avec la participation des autorités et des organisations spécialisées, afin de chercher à mieux assurer une protection aux innocents du monde entier sous le symbole humanitaire de *Genève*. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Strategische Probleme der schweizerischen Landesverteidigung im 19. Jahrhundert (avec 14 cartes topographiques), par le capitaine *Hans Rapold*. — Verlag Huber et Cie, Frauenfeld.

Il y a des livres qui peuvent paraître à un moment quelconque et il y en a d'autres qui doivent attendre l'époque favorable à leur éclosion. L'œuvre du capitaine *Hans Rapold* appartient à cette deuxième catégorie. Elle paraît à point nommé, pour ainsi dire en